
NOTRE-DAME DU BON CONSEIL

Le
Villa-Foie

Avril 2012

Volume 5, Numéro 4



LE VILLA-JOIE

CONSEIL MUNICIPAL

M. Yvon Lampron
MAIRE

Mme Isabelle Dumont
DIRECTRICE GÉNÉRALE, SEC.-TRÉS. G.M.A., NIV.1

SIÈGE NO.1, MME LOUISE LEBLANC
comité de l'hygiène du milieu

SIÈGE NO.2, MME CLAUDE MONGEAU
comité loisirs, culture et famille

SIÈGE NO.3, MME KIMBERLEY RASPA
comité de la sécurité publique

SIÈGE NO.4, M. PIERRE FISCHER
comité des travaux publics

SIÈGE NO.5, MME MARGUERITE ST-PIERRE
comité consultatif d'urbanisme

SIÈGE NO.6, M. CLAUDE LANDRY
comité finance et administration

ÉDIFICES MUNICIPAUX

HÔTEL DE VILLE

541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec)
J0C 1A0
Isabelle Dumont, directrice générale, sec.-trés., g.m.a., niv. 1
Tél.: 819 336-2744
Télé.: 819 336-2030
Courriel: nd.bonconseil@cgocable.ca

CENTRE COMMUNAUTAIRE BON-CONSEIL ET PAVILLON

541, rue Ducharme
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec)
Tél.: 819 336-2744
Télé.: 819 336-2030
Courriel: nd.bonconseil@cgocable.ca

SÉCURITÉ INCENDIE

541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec)
J0C 1A0
Tél.: 9-1-1
Styven Lafrenière, directeur

BIBLIOTHÈQUE

541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec)
J0C 1A0
Tél.: 819 336-2967
Véronique Montesinos, responsable

Heures d'ouverture:

Lundi: 9h00 à 11h00
Mercredi: 18h30 à 20h30
Samedi: 10h00 à 11h15
NOTE: Fermée les jours de congés fériés

Les séances du conseil municipal de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village se tiennent à chaque mois à 20h00 dans la salle du conseil municipal.

Si vous avez une demande à formuler au conseil municipal, vous devez l'acheminer la semaine précédant la réunion mensuelle afin qu'elle soit étudiée.

DATES DES PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

LUNDI 2 avril 2012 à 20h00

LUNDI 7 mai 2012 à 20h00

LE VILLA-JOIE

Municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village
Extraits séance du conseil du 5 mars 2012

SERVICE INCENDIE

A) VENTE CAMION INCENDIE 1977

Étant donné l'appel d'offres par invitation pour la vente du camion incendie Ford700 1977;

Étant donné les soumissions reçues : Garage Robert Vallières 1 730,00 \$.

Il est résolu d'octroyer la vente du camion incendie Ford700 1977 à Garage Robert Vallières au prix de 1 730,00 \$.

B) ACHAT COMPRESSEUR

Étant donné la recommandation du comité inter-municipal incendie en date du 9 novembre 2011;

Étant donné la politique relative à l'acquisition de biens et/ou services;

Étant donné les prix reçus : Machinerie Benoit et Frères inc. 629,99 \$, Quincaillerie Bon-Conseil inc. 850,00 \$ plus taxes;

En conséquence, il est résolu d'entériner l'achat d'un compresseur 60 gallons vertical chez Machinerie Benoit et Frères inc. au coût de 629,99\$ plus taxes.

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

A) DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL

Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 janvier 2012.

B) DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU 20 FÉVRIER 2012

Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le 20 février 2012.

Étant donné que M. Jérôme Lampron est son frère, M. Yvon Lampron, maire se retire de la salle du conseil et M. Claude Landry, maire suppléant préside la séance.

C) APPUI DÉMARCHE M. LAMPRON ET CARDINAL CPTAQ

Étant donné la demande d'appui de Monsieur Jérôme Lampron et Monsieur Marc Cardinal à la CPTAQ pour le morcèlement du lot 354-6 et 363-1P en faveur de Monsieur Marc Cardinal et d'accepter d'inclure le résiduel de 5,2 hectares en zone blanche à long terme;

Étant donné qu'une décision non favorable concernant le dossier 331617 a déjà été rendue par la CPTAQ;

Étant donné que depuis, Monsieur Jérôme Lampron prête gratuitement cette partie de terre à Monsieur Marc Cardinal et que ledit terrain devient de première importance pour poursuivre le développement d'une grande partie de ses terres contigües;

Étant donné que le dernier allégué de la décision 331617 mentionne qu'une partie du résidu de 5,2 hectares pourrait être consolidée avec une propriété voisine;

Étant donné que ce terrain est enclavé par la rivière du Nègre, une zone blanche à long terme et une sablière;

Étant donné que le développement de Monsieur Jérôme Lampron est en expansion avec la construction d'une soixantaine de maisons et que d'ici quelques années, il n'y aura plus de terrain disponible en zone blanche court terme;

Étant donné la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 20 février 2012;

Il est résolu d'appuyer la demande de Monsieur Jérôme Lampron et Monsieur Marc Cardinal à la CPTAQ pour le morcèlement du lot 354-6 et 363-1P en faveur de Monsieur Marc Cardinal et d'inclure le résiduel de 5,2 hectares en

LE VILLA-JOIE

zone blanche à long terme si la demande est acceptée par la CPTAQ pour satisfaire les besoins futurs.

M. Yvon Lampron, maire reprend son siège.

STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

A) RAPPORT ANNUEL GESTION DE L'EAU POTABLE

Étant donné que dans le cadre de la stratégie d'économie d'eau potable, les municipalités devront mettre en place des mesures afin de bénéficier d'aide financière pour les projets d'infrastructures d'eau;

En conséquence, il est résolu d'adopter le rapport annuel de la gestion de l'eau potable et d'autoriser sa transmission par la direction générale.

B) AVIS DE MOTION RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

Avis de motion est donné qu'il sera adopté un règlement sur l'utilisation de l'eau potable en lien avec la stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

ADOPTION RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil,
village

RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-337

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL, VILLAGE

Étant donné que la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale sanctionnée le 2 décembre 2010 crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et

de déontologie qui énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider sur la conduite des employés de celle-ci ;

Étant donné que la Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 à l'effet qu'un manquement à une règle prévue au Code par un employé peut entraîner sur décision de la municipalité et dans le respect du contrat de travail l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement ;

Étant donné que, conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

Étant donné que l'adoption a été précédée de la présentation d'un projet de règlement en date du 16 janvier 2012 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenu les 15 et 27 février 2012;

Étant donné que conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 20 janvier 2012 ;

Étant donné que le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village;

Étant donné qu'avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 16 janvier 2012 ;

En conséquence, il est ordonné et statué par le conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village et ledit conseil ordonne et statue par le règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Objet

Le présent règlement a pour objet d'adopter un code

LE VILLA-JOIE

d'éthique et de déontologie pour les employés de la municipalité lequel, notamment, énonce les valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés.

Article 3 Code d'éthique et de déontologie des employés

Le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village joint en annexe A est adopté.

Article 4 Prise de connaissance du code d'éthique et de déontologie

Un exemplaire du code d'éthique et de déontologie est remis à chaque employé de la municipalité. L'employé doit attester en avoir reçu copie et pris connaissance dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception.

Le maire reçoit l'attestation du directeur général (secrétaire-trésorier).

Une copie de l'attestation est versée au dossier de l'employé.

Article 5 Abrogation

Le présent règlement abroge et remplace tout règlement, résolution, politique ou directive portant sur un sujet visé par le code.

Article 6 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi.

APPLICATION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

Étant donné que le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2012-337 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village;

Étant donné qu'il y a lieu de préciser le

rôle du directeur général relativement à l'application de ce code;

Étant donné que le directeur général est le fonctionnaire principal de la municipalité;

Étant donné qu'il doit notamment assurer les communications entre le conseil d'une part et les autres fonctionnaires et employés de la municipalité d'autre part;

Vu les articles 210 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., C.C-27.1);

Il est résolu de mandater la directrice générale pour :

-recevoir toute plainte d'un citoyen ou d'un employé relativement à la conduite d'un employé de la municipalité constituant potentiellement une contravention au code d'éthique et de déontologie des employés;

-procéder à une enquête sommaire sur les faits allégués dans la plainte notamment en examinant tout document pertinent et en rencontrant tout employé pouvant lui fournir un tel document ou tout autre renseignement;

-procéder à une semblable enquête sommaire lorsqu'elle constate elle-même des faits pouvant potentiellement constituer une contravention au code d'éthique et de déontologie des employés;

-présenter un rapport au conseil municipal afin que ce dernier prenne une décision quant à la suite des événements.

LUMIÈRES DE RUES DÉVELOPPEMENT DU RUISSELET DU PARC BOISÉ

Ce point est reporté.

MESURE DE DÉBIT DES BORNES-FONTAINES

Étant donné que dans le cadre de l'élaboration du schéma de couverture de risques incendie, la municipalité doit effectuer une évaluation portant

LE VILLA-JOIE

sur la capacité hydraulique des bornes d'incendie du territoire;

Étant donné la politique relative à l'acquisition de biens et/ou services;

Étant donné qu'il y a 62 bornes d'incendie à évaluer;

Étant donné les prix reçus :

LCS Inc. 3 952,50 \$ plus taxes

Aquadata 1 690,00 \$ plus taxes

En conséquence, il est résolu d'octroyer le contrat pour l'évaluation de la capacité hydraulique des bornes d'incendie à Aquadata au coût de 1 690,00 \$ plus taxes.

VERNISSAGE PLANCHER CENTRE COMMUNAUTAIRE

Étant donné la politique relative à l'acquisition des biens et/ou services;

Étant donné les prix reçus : Couvre-Plancher Chapdelaine 4 248,00 \$ plus taxes, Sablage de Plancher Sébastien Houle (non déposé), Équipement Sanitaire Drummond (non déposé), Les Planchers Thomas (non déposé);

Il est résolu d'octroyer le contrat pour le vernissage du plancher du Centre Communautaire à Couvre-Plancher Chapdelaine au coût de 4 248,00 \$ plus taxes.

APPEL D'OFFRES BALAYAGE DES RUES

Étant donné la politique relative à l'acquisition de biens et/ou services et à la politique de gestion contractuelle;

Il est résolu d'aller en appel d'offres pour le balayage des rues au printemps.

AUTORISATION FEUX D'ARTIFICES ST-JEAN-BAPTISTE

Il est résolu d'autoriser la tenue d'un feu d'artifices le 23 juin 2012 dans le cadre de la Fête

Nationale du Québec sur le terrain du Centre Communautaire Bon-Conseil par Royal Pyrotechnie Inc.

RENOUVELLEMENT ASSURANCES MMQ

Étant donné qu'il y a lieu de déroger à la politique relative à l'acquisition de biens et/ou services;

Étant donné que la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village est membre de la MMQ;

Étant donné que conformément au régime général concernant l'adjudication des contrats municipaux, la MMQ fait partie des exceptions prévues par la Loi et le Règlement relativement aux règles applicables à l'octroi des contrats de biens et de services professionnels par les organismes municipaux;

Il est résolu d'autoriser le renouvellement de la police d'assurances municipales avec la MMQ pour l'année 2012 au coût de 44 261,00 \$:

| | |
|----------------------------------|-----------|
| La municipale | 34 257 \$ |
| Autos | 5 954 |
| Bris de machines | 2 391 |
| RC Complémentaire | 1 277 |
| Assurance-Accident Cadres et dir | 382 |

MODIFICATION ALARME CHLORE ET SÉLECTEUR DES POMPES

Étant donné qu'il y a lieu de modifier le système de gestion des alarmes de chlore parce que celui-ci a été intégré au nouveau système de gestion d'eau potable et lorsqu'il y a une alarme et que l'on accuse réception de celle-ci et que les travaux ne nécessitent pas une intervention immédiate, elle continue de sonner à la demi-heure;

Étant donné que dans l'ancien contrôleur, il n'y avait pas de gestion automatique des sélecteurs des pompes de distribution lors de panne de courant;

Étant donné qu'il y a lieu de déroger à la

LE VILLA-JOIE

politique relative à l'acquisition de biens et/ou services;

Il est résolu d'octroyer le contrat à Électro Concept PBL pour la modification des alarmes de chlore et de l'inclusion à la position Auto des sélecteurs des pompes de distribution P1, P2 et P3 dans la logique programmée au coût de 1 879,00 \$ plus taxes à même la taxe d'essence.

ACHAT D'ENSEIGNES

Étant donné que dans le cadre du plan d'action de la planification stratégique, la municipalité doit s'afficher selon le concept d'identification intégrée;

Étant donné qu'il y a lieu de déroger à la politique relative à l'acquisition de biens et/ou services;

Il est résolu d'autoriser l'achat et l'installation des panonceaux suivants par Enseigne André :

| | |
|-------------------|-------------|
| Station épuration | 2 500,00 \$ |
| OBNL sur Pavillon | 1 580,00 \$ |
| | ----- |
| Sous-total | 4 080,00 \$ |
| TPS | 204,00 \$ |
| TVQ | 406,98 \$ |
| Total | 4 690,98 \$ |

ENTENTE LOISIRS NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL, PAROISSE

Étant donné que la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village a dénoncé l'entente relative à la fourniture de loisirs municipaux à la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, paroisse;

Étant donné que l'entente a pris fin le 4 mai 2011 et qu'aucune somme n'a été versée depuis;

Étant donné que les citoyens de la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, paroisse ont tout de même bénéficié des services (ex : patinoires, parc-été, terrains de soccer, balle, volleyball, skate parc), utilisation gratuite du gymnase du Centre Communautaire par les enfants

de l'école (entre autre : service de garde), location gratuite au Centre Communautaire de deux locaux respectifs pour le club de Croquet et le club de l'Âge d'Or et au Pavillon du Centre Communautaire, dédiée gratuitement pour locaux administratifs et usage possible d'une salle communautaire au bénéfice des organismes communautaires actuels (Chevaliers de Colomb, Aféas, Club Optimiste, Club de Soccer Juvénile);

Étant donné que la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village a offert le 31 mai 2011 à la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, paroisse de devenir copropriétaire de toutes les installations et partager tous les revenus et dépenses à 50/50 et d'amortir le coût d'entrée au montant de 103 000,00 \$ (somme payée par la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village à la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, paroisse lors du non-renouvellement de l'entente définissant le partage du droit de propriété du Centre Communautaire en 1991) et ce, sur une période de dix (10) ans sans intérêts;

Étant donné que la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, paroisse a refusé l'offre présentée par la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village permettant aux deux populations du grand Notre-Dame-du-Bon-Conseil de définir et d'exercer leur droit de propriété pour le Centre Communautaire, le Pavillon du Centre Communautaire et aussi pour tous les espaces extérieurs actuels affectés aux sports, aux loisirs et à la vie communautaire;

Étant donné que la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, paroisse dans sa réponse du 6 février 2012 nous informe qu'elle désire continuer le paiement d'une quote-part sans droit de propriété et offre un montant cette fois inférieur à l'entente précédente établie à 20 004,35 \$ plus taxes (les taxes étant remises au gouvernement) par année, pour une période de 5 ans sans aucune indexation. De plus, la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village serait tenue d'offrir les mêmes services aux deux populations et en plus, permettre l'accessibilité gratuite à toutes ses infrastructures incluant le Centre Communautaire et son Pavillon pour entre autres : au service de garde de l'école,

LE VILLA-JOIE

aux membres d'associations communautaires non résidents etc.

Étant donné que la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, paroisse versait jusqu'au 4 mai 2011 une quote-part insuffisante de 23 299,89 \$ plus taxes sur un budget global actuel de ces services totalisant 209 144,00 \$ présenté à tous les membres du conseil municipal de la paroisse lors des rencontres précédentes;

Étant donné que la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village n'a pas l'intention de modifier sa politique de location gratuite du Centre Communautaire et du Pavillon pour certaines activités vu que ces deux infrastructures appartiennent exclusivement aux propriétaires fonciers de la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village et nous considérons que cet avantage leur revient car ils en assument les frais sur leurs comptes de taxes;

Étant donné que la CDSE (Commission de Développement Socio-Économique Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village) a planifié pour l'année 2012 d'aller en ouverture de postes pour deux (2) nouvelles ressources à temps partiel (technicien en loisirs et intervenant pour le local jeunesse);

Étant donné que la direction des loisirs et sports est assumée actuellement par la directrice générale de la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village, Madame Isabelle Dumont avec rémunération supplémentaire;

Étant donné que la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village a déterminé une charge financière plus acceptable pour ses citoyens selon les services offerts présentement et en développement, les infrastructures en place, le nombre de citoyens, la formule du calcul du MAMROT, etc.;

Étant donné qu'il apparaît depuis trop longtemps un manque à gagner au niveau de la quote-part versée par la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, paroisse et que ce n'est pas seulement aux contribuables de la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village d'assumer cette charge car les bénéfices de ce service, sur différents aspects profitent aux deux

municipalités;

Étant donné le budget actuel du service des loisirs et sports en regard à la population de la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, paroisse selon les indicateurs du MAMROT et pour rétablir l'équité envers les contribuables des deux municipalités concernées, un montant de 41 356,00 \$ devrait être versé en quote-part à la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village;

Étant donné que lors des échanges entre les municipalités, les chiffres au budget ont été présentés et expliqués;

En conséquence, il est résolu que la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, paroisse débourse un montant de 41 356,00 \$ par année indexé à l'IPC annuellement et ce, pour une période de 25 ans pour les mêmes services que les citoyens du village sauf en ce qui a trait à la location gratuite du Centre Communautaire et du Pavillon pour certaines activités sociales selon sa politique actuelle.

Advenant un refus de la municipalité paroisse de réviser sa décision, la municipalité village confrontée à ce manque à gagner verra à établir un nouveau mode de fonctionnement axé prioritairement sur les besoins de sa population afin de minimiser l'impact financier. Nous croyons inutiles d'expliquer davantage ce dossier et dans ce contexte, nous attendons au plus tard fin avril une réponse positive à notre demande. Nous sommes persuadés que nos citoyens respectifs souhaitent une entente et nous demeurons disponibles pour préciser notre propos, s'il y a lieu.

PRODUIT POUR TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Étant donné que depuis un (1) an, les employés des travaux publics injectent dans le réseau d'égouts sanitaires le produit « bactocharge »;

Étant donné que le produit est biologique ce qui cadre dans l'enjeu du plan stratégique de la municipalité « Développer des attitudes plus responsables vis-à-vis la protection de

l'environnement »;

Étant donné que le produit réduit la quantité de boues solides à disposer et les coûts de maintenance et améliore l'efficacité du procédé de traitement des eaux usées;

Il est résolu de poursuivre le traitement des eaux usées par la procédure « bactocharge » de la compagnie Nuvac au coût de 995,00 \$ plus taxes.

CASERNE INCENDIE

A) AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT CASERNE INCENDIE

Avis de motion est donné pour la présentation d'un projet de règlement décrétant un emprunt pour l'agrandissement et la rénovation de la caserne incendie.

B) APPEL D'OFFRES INGÉNIEURS EN STRUCTURE DE BÂTIMENTS

Étant donné la politique relative à l'acquisition de biens et/ou services;

Il est résolu d'aller en appel d'offres pour une firme d'ingénieurs en structure de bâtiments pour l'agrandissement et la rénovation de la caserne incendie.

C) APPEL D'OFFRES INGÉNIEURS EN MÉCANIQUE ÉLECTRIQUE

Étant donné la politique relative à l'acquisition de biens et/ou services;

Il est résolu d'aller en appel d'offres pour une firme d'ingénieurs en mécanique électrique pour l'agrandissement et la rénovation de la caserne incendie.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT PROTECTION D'EAU POTABLE

Avis de motion est donné qu'il sera adopté un règlement déterminant les distances séparatrices pour protéger les puits d'eau potable et de surface et régissant l'usage et le transport sur les chemins

municipaux de produits susceptibles de compromettre la qualité de l'eau, l'environnement ou la santé et le bien-être général des résidents de la municipalité.

CONGRÈS ADMQ 2012

Il est résolu d'autoriser et de défrayer l'inscription au montant de 450,00 \$ plus taxes de Madame Isabelle Dumont, directrice générale au congrès de l'ADMQ 2012 qui se tiendra du 6 au 8 juin à Québec. Les frais d'hébergement, de déplacement et de représentation seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

DIVERS

A) LOGO INCENDIE

Étant donné la présentation par l'association des pompiers d'un logo incendie avec les modifications demandées;

Il est résolu d'autoriser le logo incendie tel que présenté avec l'ajout d'un tiret après le mot « Clotilde ».

B) FQM LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT AFIN D'EN RENFORCER LE RESPECT

Étant donné que le projet de loi n° 89 : Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect a été sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec le 5 octobre 2011;

Étant donné que cette mesure législative vise à accroître la protection de l'environnement par la mise en place de peines plus sévères et de sanctions administratives pécuniaires;

Étant donné que cette mesure législative accorde des pouvoirs d'ordonnance au ministre ainsi qu'aux personnes désignées par celui-ci;

Étant donné que lors d'une infraction à la présente loi ou à ses règlements, l'administrateur ou le dirigeant de la personne morale sera présumé avoir commis lui-même cette infraction, à moins qu'il établisse qu'il a fait preuve de

diligence raisonnable en prenant toutes les précautions nécessaires pour la prévenir;

Étant donné que les municipalités, leurs dirigeants et les administrateurs doivent se conformer aux nouvelles mesures découlant de cette loi;

Étant donné que ce changement d'approche obligera les municipalités à mettre en place des systèmes de gestion et de suivi environnementaux parfois lourds et coûteux;

Étant donné que depuis le 4 novembre 2011, l'obtention, le maintien ou le renouvellement d'une autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement sont conditionnels à la production de certains documents par les dirigeants et administrateurs des municipalités dont un formulaire de déclaration obligatoire;

Étant donné que dorénavant, les administrateurs des municipalités devront obligatoirement déclarer s'ils ont été reconnus coupables d'une infraction à la Loi sur la qualité de l'environnement, à une loi fiscale ou à un acte criminel;

Étant donné qu'en cas de refus des administrateurs des municipalités de remplir le formulaire de déclaration, l'émission des autorisations sera compromise et que ce refus pourra être retenu comme un motif d'infraction à la présente loi;

Étant donné que les personnes désignées par le ministre peuvent depuis le 1^{er} février 2012 imposer des sanctions administratives pécuniaires lorsqu'une municipalité, un de ses employés ou de ses mandataires commet une infraction à la loi;

Étant donné les implications et les conséquences qu'a cette loi sur les nombreuses demandes d'autorisation qui seront déposées par les municipalités au cours des prochaines semaines;

Étant donné que les élus municipaux se voient déjà dans l'obligation de se soumettre à un code d'éthique;

Il est résolu :

D'exprimer l'objection de la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village à l'endroit des nouvelles mesures de contrôle et de reddition

de comptes qui s'appliquent aux municipalités par l'entremise de cette loi;

De demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de ne pas assujettir les municipalités à cette loi;

De transmettre la présente résolution à Monsieur Pierre Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à Monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et à la Fédération Québécoise des Municipalités.

C) SERVICES PROFESSIONNELS – CONSTRUCTION PUIITS NO. 5

Étant donné la résolution 2012-020 afin d'aller en appel d'offres auprès d'hydrogéologues pour la construction du puits-relais no. 5;

Étant donné qu'il y lieu de déroger à la politique relative à l'acquisition de biens et/ou services;

Étant donné que Monsieur Mickael Verreault a réalisé l'étude hydrogéologique pour la construction du puits no. 4 ainsi que le modèle numérique;

Étant donné que lors de la réalisation du mandat, il sera analysé le système de captage dans le but de l'optimiser et l'opportunité d'exploiter le futur puits no. 5 de façon permanente afin d'augmenter la durée de vie des puits. De plus, une analyse de possibilité sera faite de retirer complètement la chloration dans le réseau afin d'enlever le taux résiduel de chlore;

Il est résolu de mandater Hydro-Ressources Inc. pour la conception, la surveillance et l'analyse de la construction du puits-relais no. 5 au coût de 20 200,00 \$ plus taxes.

D) DEMANDE DE M. JOËL LAMBERT (EXP)

Étant donné la demande de Monsieur Joël Lambert de la firme Exp mandaté par Monsieur

LE VILLA-JOIE

Jean-Marie Guèvremont afin de réaliser les plans et devis du prolongement de la rue Jeannette et que dans le cadre du projet, il doit effectuer une étude pédologique et pour ce, faire réaliser des sondages dans l'emprise de la rue projetée et effectuer un relevé topographique du terrain et des regards existants des rues Jeannette et Jeannine ainsi que d'un regard en bordure du bassin d'infiltration;

Étant donné que dans le plan projet déposé par la succession Jeannette Ménard-Houle et accepté par la municipalité, il n'apparaît pas de bassin d'infiltration;

Étant donné que la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village a fait connaître son intention à l'effet qu'elle ne veut pas de bassin d'infiltration sur son territoire;

Étant donné que la rue Jeannine appartient à la municipalité;

Il est résolu de refuser les sondages sur la rue Jeannine. Un formulaire de demande de permis sera posté à Monsieur Lambert pour les autres sondages. De plus, des sondages étant réalisés où passe la conduite d'amenée d'eau potable, ces derniers devront s'assurer de son emplacement avant d'effectuer des travaux. Advenant un bris, ces derniers devront assumer tous les frais de réparation.

Rapport des comités

Maire :

15/02 : Il y a eu une rencontre avec Monsieur Richer pour l'achat d'une partie de terrain. Une entente est intervenue entre les parties qui sera connue si le projet de la bibliothèque va de l'avant.

18/02 : Cette année a eu lieu la 4^e édition de l'activité « Hiver en Fête » dédiée principalement aux enfants. Je tiens à remercier Madame Isabelle Dumont d'avoir si bien assuré la coordination de l'activité, tous les bénévoles et les commanditaires. Merci aux parents et aux enfants d'être venus s'amuser en aussi grand nombre. Nous avons atteint nos objectifs.

27/02 : Il y a eu une rencontre de négociations avec le syndicat en présence du conciliateur pour le renouvellement de la convention collective des employés municipaux affiliés à la CSN. Nous sommes présentement dans une impasse concernant entre autre une entente particulière avec Monsieur Jacques Houle et Monsieur Denis Provencher qui veulent réduire leur semaine de travail de 4 à 3 jours. Devant notre refus, le syndicat représenté par Messieurs Houle et Provencher plaide que ce point est majeur, les discussions sont au point mort. Une nouvelle rencontre est prévue en avril et le conciliateur nous transmettra un projet d'entente avant cette date.

03/03 : En compagnie de Mesdames Louise Leblanc et Kimberley Raspa, Messieurs Claude Landry et Pierre Fischer, nous sommes allés rencontrer Monsieur Yvon Vallières à son bureau. Nous l'avons informé de nos projets et sollicité son aide. De plus jeudi dernier, Monsieur Vallières nous a avisés que notre demande de subvention pour le projet de la patinoire couverte avait été acceptée pour un montant de 297 000,00 \$, donc à 50 % des coûts des travaux. Nous devrions recevoir une confirmation par lettre de la ministre très prochainement.

Dimanche dernier, avait lieu l'élection partielle pour remplacer Monsieur Sylvain Marcotte au siège no. 2. Je félicite la personne élue, Madame Claude Mongeau et lui souhaite la bienvenue au sein du conseil municipal. Je tiens également à remercier Monsieur Kevin Bergeron pour avoir déposé sa candidature ce qui démontre un intérêt aux affaires municipales. Le taux de participation a été de 22,56 %.

Les Chevaliers de Colomb nous ont fait parvenir une lettre de remerciements pour le prêt gratuit du local et pour le montant accordé pour le quille-athon.





**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL, VILLAGE**

aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, G.M.A., NIV. 1 DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Le règlement 2012-337 relativement au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux a été adopté le 5 mars 2012.

AVIS PUBLIC est en outre donné que ce règlement est actuellement déposé au bureau municipal où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, c'est-à-dire de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, du lundi au vendredi. Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village ce septième jour de mars deux mille douze.

Isabelle Dumont
Directrice générale / secrétaire-trésorière, g.m.a., niv. 1

Avis public du résultat de l'élection

Municipalité
Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Village

Scrutin du
2012 03 04
année mois jour

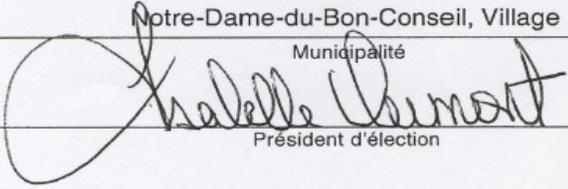
AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par

Isabelle Dumont, président d'élection,
Prénom Nom

que, après avoir pris connaissance des résultats complets de l'élection, les personnes suivantes ont été proclamées élues aux postes ci-après mentionnés :

| Poste | District, quartier ou numéro de poste | Appartenance politique (le cas échéant) | Nom de la personne proclamée élue |
|------------|---------------------------------------|---|-----------------------------------|
| Maire | _____ | | |
| Conseiller | no.2 | | Claude Mongeau |
| Conseiller | | | |

Signature

Donné à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Village, le 2012 03 12
Municipalité année mois jour

Président d'élection

VIE COMMUNAUTAIRE



La voix des Femmes influentes

☞ La prochaine activité « Femmes d'ici » qui est **une formation donnée par des personnes de Saint-Léonard-d'Aston: Olive Lemire et Yolande Morissette** aura lieu le mardi 10 avril 2012 au Pavillon du Centre Communautaire à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village.

Notez que l'activité commencera par un buffet froid qui vous est offert par votre Afeas. L'accueil sera à 11h30, le repas débutera à midi et l'Activité est prévue pour 13h00.

C'est un rendez-vous. On vous attend en grand nombre.

-- Comme c'est notre avant-dernière activité « Femmes d'ici », il faudra former un comité de mise en candidature.

☞ **L'Afeas désire féliciter** Mesdames Suzanne Lebeau pour son prix de « Femme d'influence» pour la cause du bon parler français et Yvette Lebreux qui a été nommée parmi les trois premières de sa catégorie. Merci pour tout le travail que vous accomplissez.

☞ **Le 3 avril 2012 - Journée du travail invisible**

Notre campagne de sensibilisation a 12 ans cette année. Pensons à toutes les heures que les personnes bénévoles ont consacrées pour le soin d'une personne malade dans la famille qu'elle soit handicapée ou âgée en perte d'autonomie. C'est un travail non rémunéré et non comptabilisé au BIB du gouvernement. C'est pourquoi, il se nomme « le travail invisible ».

☞ **Réservez votre voyage, le vendredi 22 juin : Croisière gastronomique sur le Lac Memphrémagog avec le bateau Le Grand Cru, visite du Cep d'argent avec dégustations.**

Prix : 139 \$. Pour les membres, votre Afeas vous donne un rabais de 15 \$. Alors votre voyage vous coûte 124 \$. Contactez Françoise Desfossés au 819 336-2811.

☞ **Tirage provincial...** Des billets sont disponibles auprès de Réjeanne Comeau au 819 336-5052. Les profits de ce tirage seront distribués aux 3 paliers soit : provincial, régional et à notre Afeas.

Des prix totalisant 20 000 \$ seront distribués en argent : 10 000 \$, 3 000 \$, 2 000 \$ et 1 000 \$; 7 prix en biens totalisant 4 000 \$ comme GPS, téléviseur, 2 caméras, 2 ordinateurs, tablette numérique iPad, etc. Le 1^{er} tirage, le 1^{er} juin 2012 comprendra 1 000 \$ en argent et une caméra numérique. Tirage des autres prix, le 18 août 2012. Les billets tirés le 1^{er} juin seront remis dans la boîte.

Prix du billet 20 \$.

Procurez-vous votre billet aussitôt que possible pour participer aux 2 tirages.

www.afeas.qc.ca

Courriel : www.afeasrcq@bellnet.ca

Réjeanne Comeau, responsable des communications 819 336-5052

Lucie Poisson, présidente 819 336-4409

*Ne compte pas les jours
Fais en sorte que chaque jour compte!*

VIE COMMUNAUTAIRE



CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 7753, BON-CONSEIL

Les 5, 6, 7 et 8 avril 2012, il y aura la grande vente du **Pain Partage** des Chevaliers de Colomb du Conseil 7753 de Bon-Conseil. À cette occasion, les chevaliers se promèneront dans tout le district 75 afin de vous livrer votre pain. Les Chevaliers de Colomb ont diverses activités, ce qui permet de ramasser des fonds que nous redistribuons à différents organismes de la région. Une grande partie des bénéficiaires de la vente des billets des œuvres est aussi redistribuée à ces organismes.

Une cérémonie d'accueil a eu lieu au local du Conseil 2174 à Drummondville le 24 mars 2012. À cette occasion, nous avons eu plus de 40 nouveaux chevaliers répartis dans les districts 56 et 75. La relève se dessine car nous avons pu constater qu'il y avait en grande majorité des jeunes. Nous souhaitons la bienvenue à tous nos nouveaux frères Chevaliers.

La ventes des billets des œuvres va bon train, il reste quelques billets encore. Pour cela, contactez Monsieur Gaétan Foucault au 819 336-5322.



Nous déplorons le départ de S.C. Gaston Landry, homme impliqué dans son milieu. Il entre comme Chevalier de Colomb en 1977 et fait par la suite son 4^e degré. Il a été grand chevalier de 1986 à 1990 et de 1996 à 1999, 7 années très actives au sein des Chevaliers.

En 1957, il est élu conseiller municipal au siège no. 2 et ensuite, maire de la paroisse de 1966 à 1969. Il a siégé sur plusieurs conseils dont : la caisse populaire Bon-Conseil, l'établissement Frederick-Georges-Heriot, marguiller.

Tu vas tous nous manquer, repose en paix.

Pour renseignements supplémentaires, contactez notre Grand-Chevalier, Monsieur André Bussièrès au 819 397-2354 ou le responsable Monsieur Raymond Comeau au 819 336-5203 ou le secrétaire archiviste S.C. Pierre Fischer au 819 850-2648.

Merci de votre attention.

S.C. Pierre Fischer, secrétaire archiviste

Comité d'accueil des Nouveaux arrivants

Activité 2012 – 11^e édition

Sous la présidence d'honneur de nos élus (e) municipaux,
invitation spéciale à un dîner familial,
le dimanche **1^{er} avril 2012** à 11h30
au Centre Communautaire, 541 rue Ducharme

Toute la population est invitée à venir fraterniser avec les 25 nouvelles familles qui se sont installées à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village au cours des années 2010 - 2011. Vous pouvez vous procurer vos billets à l'hôtel de ville du village. Date limite 29 mars.

Allard, Germaine 819 336-5358
Benoît, Michel 819 336-3622
Comeau, Réjeanne 819 336-5052
Cournoyer, Paul-André curé

Deslandes, Angéline 819 336-2346
Leblanc, Louise 819 336-2872
Lemaire, Ghislaine 819 336-2123

Grâce à la contribution financière de la municipalité village,
le coût du dîner a été fixé à :
9,00 \$ pour les adultes, **4,00 \$** pour les jeunes de 6 à 10 ans inclusivement
Gratuit pour les 5 ans et moins.

Au grand plaisir de vous accueillir le 1^{er} avril prochain !

Louise Leblanc, présidente du comité 2012.



Cardio Fitness
Avec
EMMA

Vous voulez vous mettre en forme tout en ayant du "fun"?
Inscrivez-vous à mes cours de conditionnement physique!!!

COURS

Le "STEP" Les lundis de 19h30 à 20h30

Cardio "MELI-MELO" Les mercredis de 19h30 à 20h30

Cardio "MELI-MOLO" Les lundis de 13h30 à 14h30

Les cours se donneront au
CENTRE COMMUNAUTAIRE NDBC

Le tout débutant le 23 avril 2012, pour une session de 10 semaines.
Les frais d'inscription sont de 50\$ pour une session.
Special de 75\$ pour inscription aux 2 cours.

Venez bouger et vous amuser en grand nombre!!
Apportez votre sourire, ça vous fera rajeunir!!

Pour vous inscrire, contactez-moi avant le 20 avril 2012.

819 336-2295

Entre 18h30 et 21h00 lundi au vendredi

PASTORALE PAROISSIALE

SACREMENT DU PARDON ET SEMAINE SAINTE

Sacrement du pardon : Dimanche le 1^{er} avril à Notre-Dame à 14h30
 Dimanche le 1^{er} avril à St-Cyrille à 13h30
 Lundi le 2 avril à St-Lucien à 19h30

Semaine sainte

| | | |
|-----------------------|---------|--|
| Jeudi saint | 5 avril | Ste-Perpétue à 20h00 |
| Vendredi saint | 6 avril | Notre-Dame à 14h00 marche du pardon suivie de la célébration à 15h00 |
| Samedi saint | 7 avril | St-Cyrille à 20h00 pour les 7 communautés |
| Pâques | 8 avril | Ste-Brigitte à <u>9h15</u> et Notre-Dame à <u>10h30</u> |

1^{er} avril: messe avec les jeunes
 L'Évangile de la passion sera acté par les jeunes de la pré-confirmation.

7 avril: 4^e catéchèse de la confirmation
 Les jeunes se rendront à la cathédrale de Nicolet.

8 avril: Pâques
 12 avril: catéchèse Éveil à la foi - 5: Sainte-Perpétue
 14 avril: catéchèse Eucharistie - 1: Sainte-Perpétue
 19 avril: catéchèse Eucharistie - 2: Notre-Dame-du-Bon-Conseil
 21 avril: catéchèse Éveil à la foi - 6: Notre-Dame-du-Bon-Conseil
 24 avril: catéchèse Eucharistie - 3: Notre-Dame-du-Bon-Conseil
 26 avril: catéchèse Éveil à la foi - 6: Sainte-Perpétue
 28 avril: catéchèse Eucharistie - 2: Sainte-Perpétue

15 avril à 13h30: confirmation des jeunes de Notre-Dame-de-la-Paix à l'église de Notre-Dame-du-Bon-Conseil par Mgr André Gazaille. Les confirmés de 2012 seront:

de Notre-Dame-du-Bon-Conseil:

Bellemare Antony
 Lampron Jérémie
 Landry Catherine
 Lavigne Élodie
 Leclerc Daphnée
 Lemay Marguerite
 Richer Samantha
 Smith Marikym
 Talbot Sandrine
 St-Cyr Audrey
 St-Cyr Xavier

de Sainte-Brigitte-des-Saults

Houle Mikaël
 Richard Fany

de Sainte-Perpétue:

Beauchemin Daphnée
 Beauchemin Lydia
 Lafond Anne-Marie
 Lampron Guillaume



Présentation faite par Damien Lemire lors du dîner dans le cadre de la visite de notre Évêque Monseigneur André Gazaille à Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

Tout d'abord, merci Monseigneur de prendre le temps d'effectuer une visite à Bon-Conseil et je suis convaincu que tous les citoyens et citoyennes seront d'accord avec moi pour vous dire que Bon-Conseil est sûrement la plus belle municipalité de votre diocèse.

Je vais donc essayer de vous brosser un tableau des activités économiques, sociales et culturelles qui se côtoient à Notre-Dame-du-Bon-Conseil dans le but de mieux vous la faire connaître.

Notre-Dame-du-Bon-Conseil regroupe une population de 2 600 résidents. C'est une municipalité à vocation agricole (production laitière, bovine, porcine, acéricole et grandes cultures) à laquelle se sont greffées au cours des ans plusieurs industries de toutes sortes. En voici quelques-unes:

Lambert et Grenier

Cette entreprise a vu le jour en avril 1958. Elle est spécialisée dans la construction de ponts et réalise une gamme importante de travaux bétonnés.

Agropur

Agropur est une coopérative laitière. Elle possède une usine à Bon-Conseil qui a démarré ses opérations en 1954. C'est la plus grande usine d'Agropur au Canada. Sur une base journalière, elle transforme en fromage 1 million de litres de lait et emploie 185 personnes. Agropur est la plus grande coopérative laitière tant au Québec qu'au Canada. Elle possède également des usines aux États-Unis et en Argentine. Elle a terminé sa dernière année financière avec un chiffre record des ventes de 3,6 milliards.

Piercon

Le début des opérations remonte à 1960. Piercon est spécialisé dans le concassage et la vente de pierres pour la construction de routes. L'entreprise emploie 120 personnes.

Sintra

Sintra Centre-du-Québec a vu le jour au début des années 40. L'entreprise est spécialisée dans les travaux de génie civil, d'infrastructure, d'assainissement des eaux, d'égout et d'aqueduc, de terrassement et de pavage. Elle emploie 150 personnes.

Sixpro

Fondée en 1982, l'entreprise compte 165 employés et est spécialisée dans le revêtement de pièces métalliques. Sixpro compte une foule de clients dont Hydro-Québec, Pacar et Prévost.

Ces 5 entreprises, à elles seules génèrent près de 700 emplois.

(suite dans l'édition de mai)

Comeau et Trépanier, NOTAIRES

François Comeau,
notaire

Amélie Corriveau,
notaire

Anjuly Hamel,
stagiaire en notariat

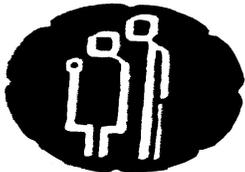


422, Rue Germain,
St-Léonard-d'Aston
819 399-2673

190B Notre Dame,
Notre-Dame-du-Bon-Conseil
819 336-2200

CLAUDE LEMAY
Tél.: 819 336-5333 • Cell.: 819 470-0781
Télec.: 819 336-5330 • Sans frais: 1 866 395-5333

1723, route 122, Notre-Dame-du-Bon-Conseil
(Québec) J0C 1A0 • oxy.centre.inc@cgcable.ca



FADOQ BON-CONSEIL

Danse

Samedi, le 7 avril à la salle de l'Âge d'Or et samedi, le 5 mai, dernière de la saison avec « Les Phoenix ». Bienvenue à tous.

Assemblée générale annuelle

Mercredi, le 25 avril 2012 à la salle de l'Âge d'Or Bon-Conseil à 7h00.

Souper partage

Mercredi, le 25 avril pour membres seulement. Réservation avant le 20 avril auprès de **Pierrette au 819 336-5302**. Merci de votre collaboration.

Voyage

Vendredi, le 22 juin 2012: croisière gastronomique sur le Lac Memphrémagog, en collaboration avec l'Aféas. Réservation : Françoise au 819 336-2811.

COMME PAR LES ANNÉES PASSÉES, IL Y AURA PÉTANQUE.
SURVEILLEZ LA DATE SOUS PEU

Merci à tous les bénévoles, Françoise 819 336-2811

STATIONNEMENT DE NUIT INTERDIT



ATTENTION, IL EST INTERDIT DE STATIONNER OU D'IMMOBILISER SON VÉHICULE ROUTIER SUR UN CHEMIN PUBLIC OU UN STATIONNEMENT PUBLIC ENTRE 23H00 ET 07H00 DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 15 AVRIL INCLUSIVEMENT ET CE, SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ.



La Rose des Vents

À l'abri de la violence

Le silence n'est pas une option

Marie vit un stress énorme depuis que Paul est en chômage. Presque toujours à la maison, il la surveille constamment. Elle étouffe. La voisine la salue de loin même la mère de Paul se tient à l'écart. Marie les comprend : elles sont mal à l'aise, elles ont peur. Paul devient cependant chaque jour plus agressif. Un soir, Jacinthe appelle Marie : « Je viens te chercher, on va rencontrer une intervenante à La Rose des Vents. » Marie est d'accord. Le silence n'est plus une option.

Nous offrons un point de service dans votre municipalité afin de rendre accessible l'aide aux femmes victimes de violence conjugale. Nos services sont confidentiels.

Pour nous rejoindre en tout temps :

(819) 472-5444



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Schéma de couverture de risques en sécurité incendie :

Laurent Lessard annonce le versement de 20 000 \$ à la MRC de Drummond

Québec, le 6 mars 2012. — Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre responsable de la région du Centre-du-Québec, M. Laurent Lessard est heureux de s'associer au ministre de la Sécurité publique, M. Robert Dutil pour annoncer que la MRC de Drummond a obtenu son attestation de conformité pour son schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Cette attestation est accompagnée d'une subvention de 20 000 \$ versée à la MRC conformément au Programme d'aide financière aux MRC et aux autres autorités régionales pour l'établissement et la mise en œuvre de schémas de couverture de risques.

« J'ai le plaisir de confirmer que la MRC de Drummond a complété avec succès cet important exercice régional de planification de la sécurité incendie sur son territoire. Le gouvernement du Québec salue la détermination et les efforts consacrés par tous les intervenants dans ce dossier qui se traduiront certainement par une protection plus efficace des citoyennes et des citoyens de la région » a souligné M. Dutil.

Les schémas de couverture de risques visent à accroître la connaissance des risques d'incendie présents sur un territoire. Ainsi, ils permettent non seulement d'améliorer les services aux citoyens tout en optimisant les ressources mais également d'offrir une couverture plus efficace des territoires en cas d'incendie et de faciliter le travail des intervenants. Il s'agit d'une action incontournable pour les 103 autorités régionales et pour les municipalités du Québec.

« Je suis fier de la MRC de Drummond, puisque le schéma de couverture de risques en sécurité incendie lui permettra de renforcer ses actions en matière de prévention des incendies pour toute la population de son territoire » a conclu le ministre Lessard.

L'élaboration des schémas de couverture de risques constitue l'étape la plus importante dans la mise en place des nouvelles conditions qui devraient améliorer le bilan du Québec au chapitre des pertes humaines et matérielles dues à l'incendie.

- 30 -

Source :

Mathieu St-Pierre
Attaché de presse
Cabinet du ministre de la Sécurité publique
418 643-2112

Pour information :

Julie Boivin
Attachée de presse du ministre des Affaires
municipales, des Régions et de l'Occupation du
territoire, ministre responsable de la région du
Centre-du-Québec
418 691-2050



Communiqué

pour diffusion immédiate

Retour à l'horaire régulier à l'Écocentre de la MRC de Drummond

Le 15 mars 2012 – L'arrivée du printemps annonce le retour à l'horaire régulier à l'Écocentre de la MRC de Drummond. Ainsi, dès le 1er avril, le site sera de nouveau accessible cinq jours par semaine, soit du mardi au samedi, de 8 h à 17 h 30, et ce, jusqu'à la fin du mois de novembre.

L'Écocentre est situé au 5620, rue Saint-Roch Sud à Drummondville, sur les terrains adjacents au centre de tri de Récupération Centre du Québec. Son accès est réservé aux citoyens des municipalités de la MRC de Drummond y apportant des résidus d'origine domestique. Les résidus découlant d'activités commerciales ou industrielles y sont donc refusés.

Des informations additionnelles sont disponibles en composant le 819 477-1312 ou en visitant le www.mrcdrummond.qc.ca/ecocentre.

-30-

Source : Jean Dufresne
Conseiller en communication
MRC de Drummond
819 477-2230



SÛRETÉ DU QUÉBEC
Poste de la MRC de Drummond



1600, boul. St-Joseph
Drummondville (Québec)
J2C 7V7
Téléphone (819) 478-2575
Télécopie (819) 478-9339

Communiqué de presse

Contact : Hugues Lemaire, sergent
Téléphone : (819) 478-2575

POUR PARUTION IMMÉDIATE
Drummondville, le 21 mars 2012

LE PRINTEMPS ET L'ÉTÉ ARRIVENT À GRANDS PAS !

Malgré les efforts de prévention, de sensibilisation et d'information faits auprès des utilisateurs de parcs et de lieux publics, il est désolant de constater qu'il y a continuellement certaines personnes qui ne respectent pas les biens et la tranquillité collective. À chaque année, les dirigeants municipaux sont préoccupés par le coût qu'entraînent les agissements déviants mais aussi par l'insatisfaction du voisinage et des utilisateurs de ces lieux publics.

VOICI QUELQUES CONSTATATIONS :

- Graffitis et divers dommages ;
- Vols ;
- Déchets et excréments d'animaux ;
- Bruits et manques de respect ;
- Animaux en liberté;
- Alcool.

Depuis quelques années, la Sûreté du Québec, en collaboration avec ses divers partenaires, travaillent à réduire ce genre de comportements déviants qui entraînent une diminution du sentiment de sécurité et de la qualité de vie des secteurs.

Bien que plusieurs organismes publics et communautaires travaillent à améliorer la qualité de vie des secteurs, la collaboration et l'implication citoyenne demeurent un aspect important à la réussite de ce défi.

Afin que les interventions aux endroits problématiques soient rapides et efficaces, il est important que toute personne nous signale rapidement les comportements déviants.

Vous pouvez communiquer avec la Sûreté du Québec au 310-4141, cellulaire *4141.

Règlement municipal - RAPPEL -

Ayant comme objectif de maintenir élevé le niveau de sécurité et de tranquillité de nos parcs et endroits publics, des interventions policières seront faites tout au cours de l'été. L'application des lois et règlements en vigueur sera effectuée par nos policiers patrouilleurs.

N'hésitez pas à consulter votre municipalité pour obtenir des informations au sujet des règlements municipaux.

NOUS VOUS SOUHAITONS UN ÉTÉ EN TOUTE SÛRETÉ !





COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Engagés dans la sécurité et le bien-être des citoyens !

Trois-Rivières, le 23 février 2012

**Objet : Offensive contre l'alcool et la drogue au volant
en Mauricie et au Centre-du-Québec**

La Sûreté du Québec désire informer la population qu'elle a planifié de nombreuses opérations de sécurité routière durant la prochaine fin de semaine en Mauricie et au Centre-du-Québec. Ces opérations visent à faire respecter le Code criminel, particulièrement les règles concernant la conduite sous l'effet de l'alcool ou de la drogue.

Les opérations seront effectuées par tous les postes du district et prendront différentes formes dont des barrages routiers. Ces interventions policières conjuguées à un comportement responsable de la part des usagers de la route contribuent à chaque jour à améliorer le bilan routier et à diminuer le nombre de collisions, de blessés et de décès.

Faire le bon choix et prévoir ces déplacements en faisant appel à un ami, un taxi, en se procurant des coupons *Cool taxi* sont toutes des possibilités qui permettent d'éviter bien des ennuis.

Soyez prudents sur la route!

- 30-

AVIS PUBLIC IMPORTANT

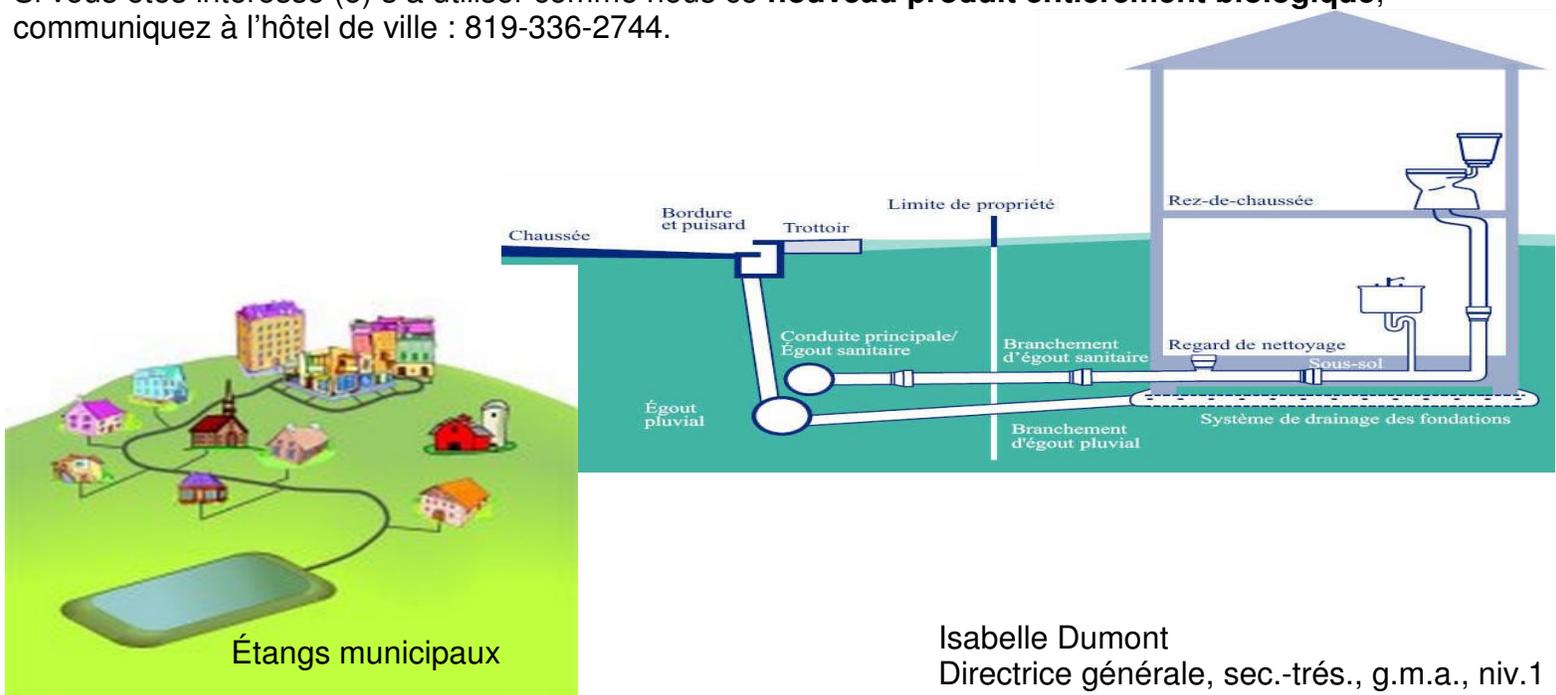
Depuis novembre 2010, la municipalité innove en injectant un **nouveau produit entièrement biologique à base de bactéries non pathogènes** dans son réseau d'égouts sanitaires (station de pompage) et à l'usine d'épuration des eaux usées.

| OBJECTIFS DE RÉSULTATS | |
|--|---|
| Installations municipales | Installations privées (<u>base volontaire</u>) |
| ⇒ Réduction de l'accumulation de matières organiques dans les conduites et dans les étangs aérés à l'usine d'épuration | ⇒ Réduction de l'accumulation possible de matières organiques dans votre conduite reliée au réseau municipal |
| ⇒ Augmentation de la durée de vie des étangs aérés municipaux | ⇒ Réduction du risque de refoulement d'égout |
| ⇒ Réduction de la quantité de boues solides à disposer | ⇒ Nettoyage pour un meilleur fonctionnement de votre trappe de retenue installée sur votre conduite reliée au réseau municipal |
| ⇒ Amélioration de l'efficacité du procédé de traitement des eaux usées | ⇒ Augmentation du nombre de points d'injection du nouveau produit entièrement biologique sur l'ensemble du réseau municipal et favorisant un meilleur résultat collectif |
| ⇒ Réduction d'utilisation de produits chimiques | |

Comme nous constatons des résultats positifs à ce jour, nous avons pensé offrir, sur une base volontaire, le **nouveau produit entièrement biologique à base de bactéries non pathogènes** à l'ensemble des propriétaires fonciers de la municipalité et d'en assumer **33%** du coût net payé par la municipalité au fournisseur Nuvac.

Votre coût du traitement pour 12 mois: 26.45 \$ (1 sachet par mois à vider dans le bol de la toilette). Vous pourrez répéter ce traitement au besoin.

Si vous êtes intéressé (e) s à utiliser comme nous ce **nouveau produit entièrement biologique**, communiquez à l'hôtel de ville : 819-336-2744.



VIE COMMUNAUTAIRE



**Société Saint-Jean-Baptiste
du Centre-du-Québec**

SSJB

Laurendy Touchette, représentante
Assurance vie et assurance accidents
Téléphone : 819 336-2736

Siège social : 449, rue Notre-Dame
Drummondville (Québec) J2B 2K9
Téléphone : 819 478-2519
www.ssjbqc.qc.ca



**Firme
Martin Paradis**
Arpenteurs-Géomètres

Martin Paradis, B.Sc.A.
Arpenteur-Géomètre

Courriel : mparadis@paradis-arpenteurs.com

2, rue Newton, Drummondville (Québec) J2C 1R3
Tél. : 819-478-3759 / Téléc. : 819-478-4169

www.decosurfaces.com

DECO SURFACES Ma vie.
TAPIS NOTRE-DAME INC. Mon décor.
Couvre-plancher et décoration

150, rue Notre-Dame, Notre-Dame-du-Bon-Conseil
(Québec) J0C 1A0
Tél. : 819 336-2828 / Fax : 819 336-2394
R.B.Q. : 3089-1394-96

PRATIQUE BOVINE ET ÉQUINE

Dr. Guillaume Bergeron
Dr. Danny Mercure
Dr. Karine St-Onge

Dr. René Bergeron
Dr. Jean-Philippe Pelletier
Dr. France Sylvestre

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE
Bon Conseil

324 rue Notre-Dame, Bon-Conseil, Qc, J0C 1A0

MÉDECINE CHIRURGIE PETITS ANIMAUX

Téléphone : 819-336-3332
Télécopie : 819-336-2399
Messagerie : clinvetbc@ntic.qc.ca

DEGRANDPRÉ Pompco

Puits artésiens
Puits ▼ Pompes ▼ Traitement d'eau

Samuel St-Pierre
819 740-9110

Drummondville : 819 472-3286
Fax : 819 472-7402

samuel@degrandprepuits.com RBQ : 8335-7996-13
5224, boul. St-Joseph, Drummondville (QC) J2A 3V9



RESTAURANT
le Canadien

819.336.5336

2841, Route 122, Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Québec, J0C 1A0

Livraison
Salle à manger
Déjeuner dès 6h a.m.

RONA

**THOMAS CAYA
(1982) INC.**

Bois, Quincaillerie
Matériaux de Construction
Portes & Fenêtres
Ancestrale sur mesure.

2844, route 122 C.P. 240
Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Québec
J0C 1A0

Téléphone: 819-336-2818
Télécopieur: 819-336-2819
Courriel: tcaya@ntic.qc.ca
www.rona.ca

ProColor Prestige

EXPERT CARROSSIER

PROPERFEX
AUTO
DÉBOSSÉLAGE & PEINTURE

Denis Therrien
Propriétaire

1360, route 122
Notre-Dame du Bon Conseil Qc
J0C 1A0
Tél. : (819) 336-2388
Fax : (819) 336-
Courriel : properfexauto@cqcable.ca

ANNONCES CLASSÉES



Desjardins
Caisse populaire
de l'Est de Drummond

Voici un produit intéressant - **la Marge Atout Desjardins**

| | |
|--|---|
| Principale caractéristique | marge de crédit avec garantie hypothécaire pour les propriétaires-occupants d'une résidence de 4 logements ou moins |
| Montant alloué | minimum de 25 000 \$ |
| Taux d'intérêt | varie en fonction du taux préférentiel |
| Fréquences de remboursement possibles | quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle |

Cette solution de financement est-elle pour vous?

Idéal si vous souhaitez utiliser la valeur de votre propriété et profiter d'un taux avantageux. Cette marge de crédit avec garantie hypothécaire est un excellent choix qui vous permet d'obtenir un financement pouvant atteindre 80 % de la valeur marchande de votre propriété. Simple d'utilisation et flexible, la marge Atout vous permet de gérer tous vos besoins de crédit.

Comment ça fonctionne?

Une fois que tous les documents ont été signés chez le notaire et que le montant de votre marge de crédit est déterminé, vous n'avez plus besoin d'effectuer une demande pour chaque avance de fonds dont vous avez besoin. Vous pouvez effectuer un retrait sur votre marge de crédit en tout temps pour couvrir des dépenses importantes (rénovations, études, achat d'un véhicule, cotisation au REER ou consolidation de prêts à un taux avantageux). Les avances de fonds portées à cette marge de crédit peuvent être transformées en tout temps en prêts à terme ou en prêts hypothécaires distincts (de 15 000 \$ ou plus) liés à la marge Atout.

Source : www.desjardins.com

=====

Aux membres de la Caisse populaire Desjardins de l'Est de Drummond

Vous êtes, par la présente, convoqués à **l'assemblée générale annuelle** de votre caisse qui aura lieu :

| | |
|---------------|--|
| DATE: | Le mardi 24 avril 2012 |
| HEURE: | 19 h 30 |
| Lieu: | Centre Communautaire 541, rue Ducharme, Bon-Conseil |

* Tirage de prix de présence et léger goûter

Bienvenue à tous !

Siège social Notre-Dame-du-Bon-Conseil

330, rue Notre-Dame
Bon-Conseil (Québec) J0C 1A0
Téléphone : (819) 336-2600
Télécopieur: (819) 336-2731

Centre de services Saint-Brigitte-des-Saults
Centre de services Saint-Cyrille-de-Wendover
Centre de services Saint-Félix-de-Kingsey

VIE COMMUNAUTAIRE



Yvon Grenier
Conseiller en sécurité financière
Représentant en épargne collective

819 336 3755 Bureau
819 336 3705 Télécopieur
866 837 7245 Sans Frais
819 336 3830 Résidence
ygrenier.cn287@primerica.com
www.primERICA.com/yvongrenier

Primerica
810-A Notre Dame
N-D.-du-Bon-Co (QC) J0C 1A0



Quincaillerie Bon-Conseil inc.
140, rue Notre-Dame
Bon-Conseil (Québec)
J0C 1A0

Téléphone : (819) 336-3678
Télécopieur : (819) 336-3679

Ouvert 7 jours

Aussi agent
Auto Maximum

Guy & Pauline, propriétaires
Steeve et Éric Lemaire



Pavage **Veilleux** Asphalte

Pavage Veilleux 1990 Inc.
C.P. 299, Notre-Dame-du-Bon-Conseil J0C 1A0
• Siège Social : (819) 336-2198 - Sans Frais : 1 800 757-2198
• Nicolet : (819) 293-8085
• Victoriaville : (819) 752-6515 Licence RBQ : 2416-8304-95



**Salon d'Esthétique
Denise Pinard**
Esthéticienne d'expérience

*Soin du visage
Épilation à la cire tiède et chaude
Soin du corps (sablage corporel)*

111, rue Notre-Dame,
Notre-Dame-du-Bon-Conseil
CtÉ Drummond J0C 1A0

Rendez-vous
(819) 336-3508

MACHINERIE BENOIT & FRÈRE INC.

1720 ROUTE 122

NOTRE-DAME DU BON-CONSEIL QC J0C 1A0

QUINCAILLERIE UNIMAT
ÉQUIPEMENT AGRICOLE & PELOUSE ET JARDIN

ÉRIC LANDRY
MARIO LANDRY
RENALD LANDRY

TEL: 819-336-2130
FAX: 819-336-2233
MACH.BENOIT@NTIC.QC.CA



Pierre Fischer

Enseignant en Électronique.
Technicien en communication.



Réparation d'Ordinateur, mise à jour et
anti-virus, Écran plat, réseau résidentiel.
Cours de base, Office, Internet et programmes
de courriel.

819-850-2648

201, rue St-Félix,
Notre-Dame-du-Bon-Conseil
Qc. J0C 1A0

Québec

À votre service!

Yvon Vallières
Député de Richmond



Depuis
1956

Résidentiel & Commercial
Estimation Gratuite

Tél.: 819 336-3444 / Sans frais : 1 866 250-3444
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

www.smithasphalte.com

VIE COMMUNAUTAIRE

VESTIAIRE BON-CONSEIL

Heures d'ouverture:
Mercredi de 13h00 à 16h00
de 18h00 à 20h00
Jeudi de 13h00 à 16h00
Vendredi Fermé.

Monique Audet, responsable 819 336-2113



sintra

INC.
www.sintra.ca

Région Centre du Québec

911, rue Mathieu, Notre-Dame-du-Bon-Conseil, J0C 1A0
Téléphone: (819) 336-2666

SERVICES

Construction de routes, égouts, aqueducs, terrassement, excavation, concassage, pavage

Usines d'asphalte certifiées, ISO 9001 (2000)
Licence R.B.Q.: 8006-9552-07

St-Charles: (819) 472-4852
Princeville: (819) 364-5356

Victoriaville: (819) 752-5757
Sorel: (450) 742-5993



**Clinique vétérinaire
Centre du Québec Inc.**

167, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil
J0C 1A0

Tél. : 819 336-5050
Fax : 819 336-5051
Courriel : cvcq@cgocable.ca

animaux de ferme et de compagnie

Dr L. Mills, Dr J-Y. Perreault, Dre L. Simoneau, Dr R. Dupras
Dre Y. Brunet, Dre V. Gagnon, Dr P. Gibeau,
Dre N. Ruest, Dre J. Van Calsteren, Dre I. Veilleux

 **Desjardins**
Caisse populaire
de l'Est de Drummond

Siège social
330, rue Notre-Dame
Bon-Conseil (Québec) J0C 1A0
Téléphone : 819 336-2600
Sans frais : 1 866 838-2600
Télécopieur : 819 336-2731

www.desjardins.com

 **Richard Plante**
électrique inc.

Entrepreneur Électricien

résidentiel • commercial • industriel

1075, Rang 10 et 11, Sainte-Clotilde-de-Horton
(Québec) J0A 1H0

tél.: 819-336-2048

télé.: 819-336-9248

 RBQ : 5585-8427-01



Chevaliers de Colomb
Conseil 7753

André Bussièrès, GC 819-397-2354
Raymond Comeau, SF 819-336-5203

541, rue Elphège Bourgeois,
Notre-Dame-du-Bon-Conseil
Qc. J0C 1A0

Réunion tous les deuxièmes mercredis de chaque mois



Les Pommes de Terre CARDINAL inc.

Producteur de pommes de terre
Distributeur en gros et détail

1280, Rang 7, Ste-Brigitte-des-Saults, Co. Nicolet
Québec, Canada J0C 1E0

(819) 336-4442

Fax: (819) 336-4900

Claude - Yvon - Martin

LE VILLA-JOIE

Horaire collectes ordures et récupération

AVRIL 2012

| dim. | lun. | ma. | mer. | jeu. | ven. | sam. |
|------|------|-----|------|---|---|------|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5  | 6  | 7 |
| 8 | 9 | 10 | 11 | 12  | 13 | 14 |
| 15 | 16 | 17 | 18 | 19  | 20  | 21 |
| 22 | 23 | 24 | 25 | 26  | 27 | 28 |
| 29 | 30 | | | | | |
| | | | | | | |

LÉGENDE

ATTENTION: CHANGEMENT



ORDURES



RÉCUPÉRATION



**COMMERCES à
chargement avant**
Ordures TOUS LES
MERCREDIS

Récupération TOUS
LES MARDIS



Veillez noter qu'au Centre Communautaire, se trouve un contenant pouvant recevoir vos piles usagées de même que vos cellulaires.

Merci de penser « Récupérons et sauvons la planète ».



RETROUVEZ VOTRE ANIMAL

Pour tout animal perdu (chien ou chat), contactez-nous au 819 336-2744 du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 ou en dehors de ces heures au 819 479-5640.

Municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village
541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec)
J0C 1A0

819 336-2744



819 336-2030



Courriel:

nd.bonconseil@cgocable.ca



Site internet: www.notre-dame-du-bon-conseil-village.qc.ca

Heures d'ouverture:

Lundi au vendredi
8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30

Place aux organismes

Vous désirez donner de l'information à vos membres? Vous voulez faire connaître vos activités? Apportez vos textes dactylographiés ou non à l'hôtel de ville, village situé au 541, rue Notre-Dame.

Date de tombée :

Le 15 de chaque mois ou la journée ouvrable précédente si le bureau est fermé.

Date de parution :

Vers la fin du mois

Carte d'affaires: \$25.00/pour 2 ans

Annonce classée:

25 mots \$10.00

1/2 page \$50.00

1 page \$100.00

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS

| | |
|--|----------------|
| Âge d'Or | 336-3334 |
| Ambulance | 9-1-1 |
| Bureau de poste | 336-2611 |
| Carrefour jeunesse-emploi | 819 358-9838 |
| C.L.S.C. | 474-2572 |
| Centre Communautaire | 336-3221 |
| Commission de Développement Socio-Économique Village..... | 336-2744 |
| CPE Papillon Enchanté..... | 336-5452 |
| Distilla-Cèdre | 397-5010 |
| École Bon-Conseil..... | 819 850-1622 |
| Fourrière municipale..... | 336-2744 |
| Gai Écoute inc..... | 514 866-6788 |
| Garage municipal village..... | 336-3854 |
| Garage municipal village cellulaire...479-5640 | |
| HLM (Mercédèse Tourigny) | 336-7175 |
| Hôtel de ville, village..... | 336-2744 |
| Info-Crime..... | 1-800-711-1800 |
| Info-Santé..... | 8-1-1 |
| Pavillon du Centre (patinoire)..... | 336-3854 |
| Police..... | 9-1-1 |
| Pompiers | 9-1-1 |
| Presbytère Bon-Conseil | 336-2163 |
| Taxi Bon-Conseil..... | 336-3030 |
| Transport collectif (billetterie)..... | 336-2744 |
| Vestiaire..... | 336-2113 |

Équipe de rédaction

Rédaction et vérification

Isabelle Dumont
Jovette Douville

Collaborateurs

Les responsables municipaux et
les organismes communautaires.



Bibliothèque municipale située au 541, rue Notre-Dame

Heures d'ouverture:

Lundi: 9h00 à 11h00

Mercredi: 18h30 à 20h30

Samedi: 10h00 à 11h15

NOTE: Fermée les jours de congés fériés

Téléphone: 819 336-2967

